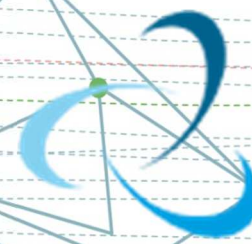




cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de Rhône Alpes



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Auvergne

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

LES CRESS sont les représentantes politiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) qui constituent 11% des établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Outils politiques, stratégiques et opérationnels des entreprises et fédérations de l'ESS, ses missions sont définies par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire.

Contribution à l'élaboration du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation)

Cette contribution est la synthèse de plusieurs travaux menés par les entreprises et fédérations de l'Économie Sociale et Solidaire en Auvergne-Rhône-Alpes.

- Un séminaire des deux CRESS a eu lieu le 4 mars 2016 et a permis la formalisation de priorités en matière d'orientations stratégiques pour le développement de l'ESS sur la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Une enquête auprès des entreprises de l'ESS a été réalisée courant mai 2016 (297 réponses) précisant leurs besoins prioritaires en matière de développement économique,
- La conférence régionale de l'ESS, co-organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat le 10 juin 2016, a donné lieu à des ateliers en vue de contribuer aux travaux d'élaboration du SRDEII en matière d'Économie Sociale et Solidaire.



● INTRODUCTION

Nous voyons, depuis 2008, se développer une prise de conscience collective de la plus-value des entreprises de l'économie sociale et solidaire dont le modèle économique aux impacts sociaux et environnementaux positifs est de plus en plus reconnu et plébiscité par la société civile. En effet, le modèle économique actuel né de la révolution industrielle et développé après la seconde Guerre Mondiale n'est plus suffisant pour répondre aux besoins de notre société. Il ne répartit pas la richesse créée et ne s'intéresse réellement ni à l'environnement ni à la qualité de la vie sociale.

Les crises qui rythment depuis plusieurs décennies notre histoire économique aboutissent à des ruptures et des mutations du système économique, contraignant ce dernier à évoluer (marchés fermés, organisations bloquées, crise du rapport au travail, chômage de masse, etc.).

Dans ce contexte, l'Economie Sociale et Solidaire propose d'innover en s'appuyant sur des modes de fonctionnement économiques basés sur des équilibres dynamiques, ouverts et en prise directe sur la société.

Rappelons qu'entre 2010 et 2015, l'emploi dans ce champ a progressé de 26%, quand l'ensemble de l'emploi dans le reste de l'économie n'augmentait que de 7%. C'est au sein des associations que la création d'emplois a été la plus importante.

Il importe également de souligner la solidité et la performance des modèles marchands de l'ESS. A titre d'exemple, le taux de pérennité des SCOP, dans notre région, est de 81% à 3 ans, contre 66% pour les entreprises classiques. Enfin, on enregistre une hausse de 12% du résultat net des SCOP et des SCIC en France en 2015.

S'appuyer sur l'ESS pour contribuer au développement économique régional signifie la reconnaissance de modèles spécifiques d'entreprises mais également leur intégration dans les politiques d'aides publiques aux entreprises.

Pour autant, plusieurs dispositifs classiques d'accompagnement ou de financement des entreprises ne sont pas encore ouverts aux modèles de l'ESS. Or, ces derniers, qu'ils soient associatifs, mutualistes ou coopératifs rencontrent les mêmes problématiques que les autres entreprises (financement, développement, innovation, ressources humaines, etc.).

L'enjeu majeur réside donc dans la capacité des acteurs publics à ouvrir leurs dispositifs à toutes les entreprises de l'ESS tout en tenant compte des spécificités qui les caractérisent (entrepreneuriat collectif, temps de maturité et de pérennité des projets, modèles de gestion et de gouvernance, etc.). Ce n'est qu'ainsi que l'ESS pourra continuer à apporter de la valeur ajoutée au développement économique régional.

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe 30 000 établissements et 300 000 salariés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces entreprises très diverses dans leurs réalités, partagent des caractéristiques essentielles : un projet économique au service de l'intérêt collectif, une éthique en matière de redistribution des bénéfices, une gouvernance démocratique et une dynamique de développement fondée sur l'ancrage territorial et le pouvoir d'agir des citoyens.

● OBJECTIFS DES CRESS

Tenant compte de l'évolution des usages (numérique, économie circulaire, reconquête de la proximité, etc.), des nouveaux besoins porteurs de potentiels économiques (aide à la personne, mobilité, filières environnementales, etc.) et de l'élargissement de la région, les CRESS Auvergne-Rhône-Alpes prônent une approche innovante du développement économique.

Cette approche est basée sur une vision globale du rôle de l'innovation. Qu'elle soit technologique, sociale, organisationnelle ou territoriale, elle doit être le moteur du développement de nos territoires.

À titre d'exemple, l'innovation sociale construit des réponses à des besoins non couverts par les acteurs publics et le marché. Elle invente de nouvelles formes d'organisation au sein des entreprises et des territoires. De ces leviers naissent des emplois sur des nouvelles filières, des perspectives d'amélioration du niveau de vie des habitants et de réels progrès en matière de qualité de vie au travail.

Prônant une économie plurielle, soucieuse du dynamisme et de l'attractivité de notre nouvelle région, les CRESS réaffirment leurs objectifs de :

- Contribuer à la création de nouvelles entreprises, de nouvelles activités et de nouveaux emplois,
- Mobiliser leurs acteurs et leurs outils en faveur de la relocalisation du tissu productif,
- Soutenir leurs entreprises et fédérations dans la construction de réponses adaptées aux besoins des territoires.

● MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

4 Axes stratégiques majeurs ont été identifiés lors des différents travaux des acteurs de l'ESS :

- A. Le soutien à l'entrepreneuriat en Economie Sociale Solidaire permettant aux citoyens d'agir, en prenant en main leur devenir,
- B. L'accompagnement des coopérations entre acteurs pour construire des réponses adaptées aux besoins des entreprises, des filières et des territoires,
- C. L'appui à l'évolution des modèles des organisations pour les rendre plus pérennes et plus performants (économique, gouvernance, social, etc.)
- D. L'inscription de l'ESS dans les politiques régionales de formation et d'apprentissage

La construction d'un plan d'actions autour de ces quatre axes nécessite l'identification de **leviers prioritaires** :

- L'accompagnement et le financement des entreprises
- L'orientation et la simplification du parcours pour les porteurs de projets
- Le développement d'outils d'observation et de prospective
- La promotion/la visibilité de l'ESS
- Le soutien à toutes les formes d'innovation, dont l'innovation sociale
- Le développement du numérique et des autres filières d'avenir
- L'inscription de l'ESS dans les contractualisations avec les EPCI et les Métropoles
- La structuration et le maillage de l'ESS sur la grande région

PROPOSITIONS D' ACTIONS

A. Le soutien à l'entrepreneuriat en ESS

Si l'entrepreneuriat est actuellement très présent dans le discours public, nous revendiquons un entrepreneuriat multiple quel que soit sa forme juridique, où l'application des principes propres à l'ESS soit reconnue comme une forme d'entreprendre.

A-1. Promouvoir une biodiversité entrepreneuriale permettant à toutes les personnes d'entreprendre (de l'émergence à la reprise d'entreprise)

Les modèles entrepreneuriaux de l'ESS doivent être connus de tous les porteurs de projet et de tous les acteurs de l'entrepreneuriat que ce soit en phase de création ou de reprise d'entreprise.

- ✓ Soutenir les outils de promotion de toutes les formes d'entrepreneuriat en ESS,
- ✓ Développer l'esprit d'entreprendre en collectif auprès des publics lycéens et étudiants,
- ✓ Permettre l'appropriation de l'ESS par les acteurs de « Je crée en Auvergne-Rhône-Alpes »,

A-2. Intégrer l'ESS dans les dispositifs régionaux de soutien à l'entrepreneuriat

Tout en réaffirmant notre souhait que l'ESS soit intégrée dans la politique régionale dédiée à l'entrepreneuriat, les spécificités des modèles et des projets des entreprises de l'ESS doivent, pour autant, être pris en compte.

- ✓ Assurer la coordination régionale des acteurs de l'offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat en ESS et leur implication dans « Je Crée en Auvergne-Rhône-Alpes »,
- ✓ Organiser la présence et visibilité des accompagnateurs de projets ESS sur des salons
- ✓ Soutenir les outils spécifiques de financement de l'ESS (pour toutes les étapes de la vie de l'entreprise),
- ✓ Accompagner et cofinancer les reprises / transmissions d'entreprises en SCOP,

A-3. Soutenir la création et le développement d'entreprises innovantes :

Au même titre que l'innovation technologique, l'innovation sociale requiert un temps de maturation des projets assez long et complexe. Que ce soit dans la mise en place d'une offre de biens ou de services innovants ou dans la construction d'un modèle d'entreprise complexe, la phase d'émergence nécessite un accompagnement et des financements spécifiques.

- ✓ Faciliter la détection des besoins des territoires/des filières/des entreprises en vue de créer des réponses entrepreneuriales innovantes,
- ✓ Favoriser l'accompagnement et le financement à l'émergence : incubateurs / fond de confiance,
- ✓ Ouvrir l'ensemble des dispositifs de l'innovation aux entreprises de l'ESS,
- ✓ Reconnaître l'innovation sociale comme faisant totalement partie de l'innovation,
- ✓ Poursuivre le soutien au Fonds d'Innovation Sociale (FISO),
- ✓ Encourager leur accès, seule ou en partenariat, à des projets transversaux dans le cadre de la SRI-SI,

A-4. Accompagner les TPE et PME dans le renforcement de leurs fonds propres

Qu'importe leur forme juridique, toutes les entreprises de petite ou moyenne taille rencontrent des difficultés de développement à cause d'un manque de fonds propres. C'est le cas de nombreuses associations dont le modèle économique limite le l'accroissement de fonds propres (interdiction de dégager de la marge sur des subventions).

- ✓ Permettre aux entreprises de l'ESS d'accéder aux dispositifs réservés aux entreprises « classiques »,
- ✓ Soutenir les outils financiers portés par les acteurs de l'ESS (Ex : France Active),
- ✓ Développer l'épargne solidaire et citoyenne et autres formes de financements participatifs,

B. L'accompagnement des coopérations entre acteurs sur les territoires et dans les filières

La coopération économique est un principe d'action promu à tous les niveaux : au sein des politiques publiques comme dans les démarches de développement et de structuration des territoires. Elle est une forme d'organisation collective qui permet de créer de nouveaux projets sur un territoire, de diminuer ses coûts de production, ou encore d'innover.

En ESS, la coopération économique est basée sur un principe de décroisement entre entreprises de l'ESS et les autres acteurs économiques dans une visée d'accroissement réciproque des activités.

L'expertise développée par les entreprises de l'ESS sur certains modèles d'entreprises, filières ou territoires doit être considérée comme une opportunité de consolidation et/ou de développement pour les autres acteurs économiques, que ce soit, à titre d'exemples, dans le cadre :

- De réponses à des **marchés publics et/ou privés** sur une même filière (clauses sociales et environnementales),
- **D'un apport de savoir-faire technique** dans des projets à impact social,
- De l'émergence de **synergies** pour répondre à une problématique territoriale – (site industriel/artisanal/commercial)
- De **l'exploration de niches de marché** grâce aux structures d'insertion par l'activité économique ou aux associations
- ...

B-1. Valoriser et soutenir les différentes formes de coopération, notamment économiques

- ✓ Mettre en lumière et valoriser les bonnes pratiques et réussites de coopérations,
- ✓ Rendre lisible et structurer l'accompagnement à la coopération entre entreprises (de l'amorçage à la consolidation),
- ✓ Accompagner la création de pôles locaux de l'ESS,
- ✓ Consolider et développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE)

B-2. Développer et consolider la place de l'ESS au sein des filières à fort potentiel

- ✓ Permettre aux entreprises d'avoir accès aux opportunités économiques existantes sur les territoires et dans les filières d'avenir (veille sur le numérique, la Silver économie, l'économie collaborative, l'économie circulaire, les circuits-courts, la filière du sanitaire et social, etc...),
- ✓ Démultiplier les rencontres entre entreprises (ESS et hors ESS) pour qu'elles coopèrent sur les territoires, dans les filières ou entre entreprises,
- ✓ Accompagner les projets collectifs innovants entre entreprises de l'ESS et hors ESS (Ex : les structures de l'IAE dans l'économie circulaire, les circuits courts),
- ✓ Favoriser l'accès des TPE à la R&D par des coopérations avec les entreprises et les laboratoires de recherche,
- ✓ Promouvoir la connaissance d'autres innovations en ESS dans les autres états membres européens et favoriser les échanges interentreprises,

B-3. Faciliter les débouchés des entreprises de l'ESS

- ✓ Sensibiliser les acheteurs publics et privés par la mise en place de formations, de groupes de travail, ou d'outils de mise en relation pour une meilleure prise en compte dans leur stratégie d'achats,
- ✓ Développer les salons et rendez-vous d'affaires ESS,

B-4. Favoriser la mutualisation de moyens dans un objectif de performance économique et sociale des entreprises

- ✓ Sensibiliser les entreprises sur les différentes et nouvelles formes de partage et de sécurisation des risques et des coûts (locaux, emplois, etc.),
- ✓ Construire une offre d'accompagnement/formation aux mutualisations entre entreprises,

C. L'appui à l'évolution des modèles (économiques et sociaux) des organisations

Dans un contexte de mutation des modèles des entreprises de l'ESS, notamment des associations, il importe d'appuyer les dirigeants (salariés et bénévoles) de l'ESS dans la pérennisation de leurs projets politiques et économiques. Il s'agit, à travers des actions/dispositifs d'accompagnement et de formation, de garantir tant leur potentiel d'action et d'innovation que le respect de leurs valeurs fondatrices.

C-1. Accompagnement/formation à la recherche de nouveaux modèles économiques et nouveaux modes de financement

- ✓ Poursuivre le soutien au Dispositif Local d'Accompagnement Régional et Départemental des entreprises de l'ESS (coopérations économiques, évolution et création d'activités, etc.),
- ✓ Former les dirigeants salariés et bénévoles des structures,
- ✓ Appuyer la stratégie entrepreneuriale de l'entreprise (diversification d'activités, nouvelles formes juridiques, coopérations, etc.),
- ✓ Appui à la recherche de nouveaux financements (Mécénat - Investisseurs locaux – Fundraising – Crowdfunding),

C-2. Accompagnement à la recherche de nouveaux modèles sociaux

- ✓ Développer les nouvelles formes d'emplois : entrepreneurs salariés, groupement d'employeurs,
- ✓ Favoriser le développement de la gouvernance démocratique des entreprises,

D. L'intégration de l'ESS dans les politiques régionales de formation et d'apprentissage

L'apprentissage et l'alternance sont un moyen pour se former, découvrir le monde du travail, et pour faire perdurer le savoir-faire dans les entreprises. Aujourd'hui, les entreprises de l'ESS et plus particulièrement les secteurs de la santé humaine, de l'enseignement de l'action sociale ou encore des activités financières et d'assurance verront de nombreux départs à la retraite d'ici à 2019.

- ✓ Créer des outils d'observation et de connaissance de l'évolution de l'emploi et des (nouvelles) formes d'emploi,
- ✓ Réalisation d'une étude sur les possibilités d'accueil en apprentissage des structures de l'ESS,
- ✓ Informer et sensibiliser les apprentis sur les métiers et les entreprises de l'ESS,
- ✓ Informer les entreprises de l'ESS sur les possibilités d'accueillir des apprentis relevant des CFA,
- ✓ Poursuivre le soutien aux CFA intervenant sur le champ de l'ESS.



18 Rue de la Rochefoucauld
63 000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 90 29 61
Lise LALANNE, Directrice
www.cress-auvergne.org



11 rue Auguste Lacroix
69003 Lyon
Tél : 04 78 09 11 97
Julien LOÏS, Directeur
www.cress-rhone-alpes.org